



## DÉROGATIONS MINEURES AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

a) Propriété sise au 860, rue Lefebvre

Lot no. 4 832 696 du cadastre du Québec

Dérogation : Permettre une marge de recul arrière de la piscine hors-terre de 1,36 mètre au lieu de 1,50 mètre, tel que l'exige le règlement de zonage no.187-2008 à l'article 7.2.1.a).

b) Propriété sise au 871, rue Lefebvre

Lot no. 6 259 261 du cadastre du Québec

Dérogation : Permettre une marge latérale droite de 1,5 mètre au lieu de 2 mètres pour l'implantation de la maison projetée tel que l'exige le règlement de zonage no.187-2008 à l'article 4.2.2.b).

c) Propriété sise au 1849, rang Saint-Georges Est

Lot no. 2 720 866 du cadastre du Québec

Dérogation : Permettre l'implantation d'une serre quatre saisons de 40 mètres carrés alors qu'il existe déjà deux remises qui totalisent 87 mètres carrés, soit pour une superficie totale des bâtiments de 127 mètres carrés alors que le règlement de zonage no. 187-2008 à l'article 9.3 exige un maximum de deux bâtiments secondaires et une superficie totale des bâtiments de 111 mètres carrés.

Toute personne intéressée qui désire se faire entendre sur l'une ou l'autre de ces dérogations peut, exceptionnellement, transmettre des questions ou observations par écrit par courriel au [direction@saint-bernard.quebec](mailto:direction@saint-bernard.quebec) ou par courrier au 1512 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, G0S 2G0 au plus tard le 17 juin 2020 à 12h00. Les dérogations mineures seront traitées par le conseil municipal lors d'une séance le 17 juin 2020.

Donné à Saint-Bernard, ce 2 juin 2020.

(Signé) Marie-Eve Parent

---

Marie-Eve Parent

Directrice générale et secrétaire-trésorière